

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REGION DU LITTORAL

DEPARTEMENT DU NKAM

COMMUNE DE NDOBIAN

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

LITTORAL REGION

NKAM DIVISION

NDOBIAN COUNCIL

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 06 /AONO/C-NDOBIAN/CIPM/2026 DU 12 FEVRIER 2026
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CLASSE AU CENTRE
D'ALPHABETISATION DE NDOBIAN, DANS LA COMMUNE DE NDOBIAN,
DEPARTEMENT DU NKAM, REGION DU LITTORAL

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2026, le Maire de la Commune de NDOBIAN lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la réalisation des travaux de construction d'une salle de classe au centre d'alphabétisation de Ndobian dans la Commune de NDOBIAN.

2. Consistance des travaux

Les travaux à réaliser au titre du présent marché comprennent :

- Les travaux préparatoires et études ;
- Le terrassement ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries-élévations ;
- La charpente-couverture ;
- La menuiserie métallique ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Les VRD.

3. Allotissement

Les travaux sont en un lot unique.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de treize millions huit cent mille (13 800 000) Francs CFA.

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de trois (03) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises camerounaises de bonne moralité. Ces entreprises devront justifier des capacités techniques et financières et être classées au moins en Catégorie E du sous-secteur Bâtiment Equipements Collectifs.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2026 de la République du Cameroun, sur la ligne d'imputation budgétaire n°.....

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à cent trente huit mille (138 000) Francs CFA assortie d'un récépissé de consigne délivré par la Caisse de Dépôt et Consignation (CDEC), **obligatoire et éliminatoire**, et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO / MOD aux heures ouvrables dans les services du SIGAMP de la Mairie de Ndobian, téléphone : 699 21 01 73 / 676 67 93 46 dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage (à préciser).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue aux heures ouvrables dans les services du SIGAMP de la Mairie de Ndobian, téléphone : 699 21 01 73 / 676 67 93 46, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de vingt cinq mille (25 000) FCFA Payable à la recette municipale de Ndobian.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées (point 10) pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Commune de Ndobian, au plus tard le 12/03/2026 à 10h00 et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 06 /AONO/C-NDOBIAN/CIPM/2025 DU 12 FEVRIER 2025
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CLASSE AU CENTRE
D'ALPHABETISATION DE NDOBIAN, DANS LA COMMUNE DE NDOBIAN,
DEPARTEMENT DU NKAM, REGION DU LITTORAL

«A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

15.2. Critères essentiels

- de l'absence de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- dossier d'Appel d'Offres ;
- de l'absence d'un Conducteur des travaux ayant au moins la qualification exigée dans le
- place de la localité ressortant le nom sur une plaque ;
- Absence de l'attestation de visite du site, du rapport avec une photo montrant une
- mention assorti de la mention « lu et approuvé » ;
- Absence de CCAP et CCTP paraphés à chaque page, signés et datés à la fin assorti de la
- sociales datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- dernières années ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois
- du non-respect de 8 critères essentiels sur 10 ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- cautionnement de soumission) ;
- dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le
- de la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du
- la Caisse de Dépôt et Consignation (CDEC) à l'ouverture des plis ;
- de l'absence de cautionnement de soumission assorti d'un récépissé de consigne délivré par

Il s'agit notamment :

Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

15.1 Critères éliminatoires

15. Critères d'évaluation

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

L'Appel d'Offres.

de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater, ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par la Commune de Ndobian dans la salle des actes de la Mairie de Ndobian.

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 12/03/2026 à Mhoo par la CIPM

14. Ouverture des plis

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

copies;

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation des offres (03 rubriques) oui/non
- LA CAPACITE FINANCIERE (01 rubriques) (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, oui/non
- l'organisation et la compréhension du projet (06 rubriques) oui/non

16. Attribution :

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. Nombre maximum de lots :

Lot unique.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Ndobian (téléphone : 699 21 01 73 / 676 67 93 46) ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, le MO au numéro 677 67 21 36.

NDOBIAN, le 12 FEV 2026

Le MAIRE

Copies :

- ARMP/LT
- DDMAP/NKAM
- Président CIPM/Commune Ndobian
- Affichage
- Chrono/Archives



Betambou Dieudonne